



**DECLARATION D'OUVERTURE – DE MUTATION –
DE TRANSLATION :**

- d'un débit de boissons à consommer sur place
- d'un restaurant
- d'un débit de boissons à emporter

Les dossiers peuvent être transmis :

- sur rendez-vous au 02-41-05-40-00
- en ligne commerce@ville.angers.fr
- par courrier – Direction Relation aux Usagers
BP 80011 – 49020 ANGERS CEDEX 02

Merci de bien vouloir indiquer votre adresse mail et votre numéro de téléphone

Pour un débit de boissons à consommer sur place :

- Extrait de naissance ou passeport ou carte d'identité de (des) exploitant(s) quelle que soit la nationalité.
- Permis d'exploitation délivré après une formation dispensée par un organisme agréé *
- Récépissé de la précédente déclaration.

Pour une petite licence ou grande licence restaurant :

- Extrait de naissance ou passeport ou carte d'identité de (des) exploitant(s) quelle que soit la nationalité.
- Permis d'exploitation délivré après une formation dispensée par un organisme agréé *.
- Récépissé de la précédente déclaration.

Pour une petite licence ou licence à emporter :

- Extrait de naissance ou passeport ou carte d'identité de (des) exploitant(s) quelle que soit la nationalité.
- Récépissé de la précédente déclaration.

Attention Permis de vente de boissons alcooliques la nuit (si l'exploitant vend de l'alcool entre 22 h et 8 h) *

** Les renseignements sur les formations peuvent être obtenus auprès :*

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/debits-de-boissons-a1572.html>